

Fiche pratique

Accompagner un agent vers la RQTH Comprendre les obstacles et montrer les atouts



L'accompagnement d'agents dans la reconnaissance administrative de leur handicap - le plus souvent la RTQH - est **une des premières missions du Référent Handicap**, mais elle peut s'avérer complexe.

Connaître et identifier les freins et les enjeux à la déclaration est donc essentiel pour accompagner les collaborateurs dans toutes les étapes de leur démarche.

L'agent peut percevoir **différents risques** à la déclaration administrative de son handicap. Ces risques peuvent être **objectifs ou subjectifs** :



DU CÔTÉ DE L'AGENT...

Les freins subjectifs les plus souvent relevés...

- **Crainte des conséquences** de la déclaration sur la carrière professionnelle (mise au placard, reclassement, licenciement...);
- **Peur de se voir « stigmatisé »** et d'être traité « différemment » ;
- **Déni** de l'agent lui-même au sujet de sa situation de handicap.

Les freins objectifs...

- **Méconnaissance des droits et des effets** de la déclaration du handicap et de l'accès au droit à la compensation ;
- **Difficulté à identifier les bons interlocuteurs** au sein de la structure et à visualiser les démarches à accomplir ;
- **Crainte de ne pas maîtriser l'information** : qui va être mis au courant ?
- **Difficulté éventuelle pour accomplir des formalités administratives** (niveau de langue ou autre...)



DU CÔTÉ DU RÉFÉRENT HANDICAP...

Aider à lever les risques subjectifs c'est...

- **Rassurer** l'agent en expliquant le droit à la compensation et en garantissant la protection contre toute forme de discrimination ;
- **Sensibiliser** les collectifs de travail aux stéréotypes liés au handicap et éviter les situations de tension liées à la compensation du handicap ;
- **Informer et accompagner** l'agent aux différents moments de son parcours auprès de la MDPH et en interne.

Aider à lever les risques objectifs c'est...

- **Informer** les collaborateurs sur les intérêts de la démarche et du statut (page 2) ;
- **Communiquer sur la politique handicap** de l'employeur : créer un climat de confiance propice aux déclarations « spontanées » en rendant visible les personnes ressources ;
- **Rendre lisible le parcours administratif** de la déclaration en expliquant le chemin de l'information au sein de l'établissement et en rassurant l'agent sur son caractère confidentiel.



RQTH

Pourquoi se déclarer ?



Déclarer son statut de travailleur handicapé c'est **faire valoir son droit à la compensation pour l'égalité des chances au travail**. Hésiter à se déclarer c'est donc prendre le risque de se priver de droits au travail et d'aides financières importantes pour **améliorer son environnement professionnel et personnel**.

Le statut de travailleur handicapé est confidentiel et temporaire : il ne présente que des atouts pour le collaborateur.



[Aujourd'hui, en activité professionnelle] Il permet de...

- **Clarifier ses besoins spécifiques** vis-à-vis de l'employeur et/ou du collectif de travail ;
- **Obtenir une compensation adaptée** financée par un organisme externe (le FIPHFP) ;
- **Anticiper des situation de tension ou d'incompréhension** au sein d'un collectif qui pourrait résulter d'une compensation du handicap mal adaptée ou mal expliquée (horaires de travail décalés, adaptation du poste ou des tâches...)
- **Sécuriser son parcours professionnel et en anticiper l'évolution** au regard de ses spécificités ;
- **Prévenir les risques** en cas d'évolution du handicap.



[Demain, à tout moment du parcours professionnel] Il permet de...

- **Avoir accès à un réseau spécialisé d'agences** (Organismes de placement spécialisés) et de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en cas de période de chômage ;
- **Valoriser un droit à la retraite anticipée** : pour plus d'informations, [cliquez ici](#).